

## Sommes-nous des gaspilleurs ou des consommateurs ?

D'un côté, on nous demande de devenir rapidement des « antigaspis » et dans le même temps, il faudrait consommer plus pour sauver l'économie de notre pays. Paradoxal... et inquiétant. La réflexion est nouvelle et mérite toute notre attention. Écologie, naufrage social et précarité grandissante nous incitent à une concertation urgente. De la COP21 à la pub qui nous harcèle du

**S'il n'est pas nécessaire de se sentir coupable lorsqu'on se laisse aller vers l'achat, il est urgent de le relier à l'écologie planétaire.**

matin au soir pour nous entraîner à acheter toujours davantage, on hésite entre l'effroi et le plaisir de consommer. S'il n'est pas nécessaire de se sentir coupable lorsqu'on se laisse aller vers l'achat, il est urgent de le relier à l'écologie planétaire.

Économiser, renoncer au gaspillage, préserver notre planète, tout en consommant plus ? Voilà qui pose question. Une prise de conscience collective est nécessaire pour privilégier l'être à l'avoir, la raison à la boulimie consumériste. Le sauvetage du monde est-il plus important que les envies des peuples qui cèdent à la « marchandisation » ?

La sobriété sera-t-elle un jour « heureuse » ?

Nous connaissons tous quelques renoncements dans la vie quotidienne qui nous apportent le sentiment de faire notre part. Mais pour beaucoup c'est une sobriété "de marge", et la motivation est souvent modérée.

Le véritable problème des incitations à la frugalité est qu'il n'est pas du tout certain que les « terriens » soient capables de s'y plier... et pour combien de temps encore ?



Où cette photo a-t-elle été prise ?



Réponse sur notre site Internet [www.mursmursdecremieu.fr](http://www.mursmursdecremieu.fr)

Rebondissement :

### Augmentation des Impôts : le volte face de la majorité.

En septembre, les conseillers municipaux de la majorité avaient voté une hausse des impôts locaux de 4%, les 4 élus de l'opposition ont voté contre. Le journal MursMurs s'en est ému à plusieurs reprises. **Rebondissement** : le 31 mars, le maire a changé d'avis en rétablissant les taux 2015, suivi à l'unanimité par les mêmes conseillers qui avaient voté l'augmentation 6 mois plus tôt !

On se demande bien quelles raisons ont pu motiver une telle volte-face ??

La logique nous échappe mais on se félicite.

## Le 8 mars à Crémieu



Pour la troisième fois, les ACpC ont célébré les droits de la femme. On entend dire : "c'est tous les jours la journée de la femme", ou "à quand une journée de l'homme ?" Si

les boutades sont amusantes, l'inégalité de traitement et de condition entre les hommes et les femmes subsiste. En France, à égalité de qualification, des différences de rémunération conséquentes existent ; plus grave, tous les 4 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ! Cette année, les ACpC ont choisi de retenir 16 dates clés dans l'avancée des droits des femmes. Des membres de l'association ont créé et illustré une série de cartes originales. 200 jeux ont été diffusés, preuve que les droits des femmes sont toujours un sujet sensible d'actualité.

## Rendez-vous...

### UN ÉVÉNEMENT FAMILIAL GRATUIT

**CRÉER MIEUX**

**DÈS 10H DISCO SOUPE**

**CÔTÉ JARDIN**

**DE 10H00 A 18H00** | **D I M** | **DES ATELIERS**  
**HALLE DE** | **01** | **DES JEUX**  
**CRÉMIEU** | **M A I** | **DES EXPOS**  
**2 0 1 6** | **DU SPECTACLE**

Après le succès de la première manifestation de "Créer Mieux" qui traitait du recyclage et du ré-emploi des déchets, les ACpC proposent cette année une nouvelle édition de cet événement festif, éducatif, ludique et culturel, avec pour thème le jardin dans tous ses états. Cette journée s'adresse à tous les publics avec une attention particulière pour les enfants et les familles. Cette promenade dans un jardin extraordinaire se tiendra le 1<sup>er</sup> MAI 2016 dans la halle. De la graine à l'organisation globale des jardins, de la chasse au gaspi à la préparation cuisinée des fanes et tiges, des jar-

dins traditionnels aux multiples alternatives, de la découverte de l'aquaponie à la permaculture, c'est autour de nombreux stands de démonstration que vous pourrez participer aux animations : disco-soupes, concours et expo-photos, spectacles vivants, ateliers, projections débat, jeux, film court métrage...

C'est tout un univers réservé au jardin, qui vous émerveillera en parcourant l'ensemble des espaces de découvertes de "Créer Mieux".

**DIMANCHE 1er MAI de 10h à 18h30 SOUS LA GRANDE HALLE DE CRÉMIEU.**

Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

- Je fais un don de soutien de ..... €
- J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 15 €
- Mon nom : .....
- Mon adresse postale : .....
- Mon adresse email : .....

Coupons à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :  
**Association des ACpC**  
 55 rue porcherie - 38460 Crémieu  
 Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.

## édito

Penser plus, dépenser mieux !

Depuis quelques temps, je rencontre beaucoup de personnes qui ne parlent que d'argent ou qui me font part de leur fascination pour des biens matériels. C'est le seul prisme de leur existence, ils sont persuadés d'être dans le vrai. Pourquoi la société a-t-elle ainsi évolué ? Pourquoi est-elle devenue aussi cynique, aussi dure, tellement moins généreuse, pourquoi l'argent est-il devenu le seul but d'un destin qui finira entre quatre planches ?

Deux raisons semblent s'imposer d'elles mêmes : la crise a instauré une angoisse économique et psychologique. L'emploi est devenu précieux, il faut le défendre, quitte à malmener collègues ou concurrents, quitte aussi à accepter sans contrepartie hausses de cadences, déclassés, heures travaillées à domicile depuis son portable. Il y a ensuite l'image que nous renvoient les médias : pour être heureux, consommons sans retenue. La voiture doit être remplacée souvent, l'envie nous étroit en feuilletant les magazines. Honte à celui dont le mobile, déjà obsolète, ne permet pas la réponse immédiate sur le Net. De plus, cette consommation ne donne pas mauvaise conscience. Elle est même encouragée parce qu'elle dope la croissance et sans elle, c'est le drame !

Notre façon de vivre et nos valeurs sont l'expression de la société dans laquelle nous vivons. Difficile de faire évoluer un modèle dont on connaît pourtant déjà les limites... Et pourtant ! Nos choix réfléchis dans la manière d'utiliser notre argent sont malgré tout capables de créer une inflexion économique vertueuse.

Par exemple nous sommes-nous interrogés sur les bienfaits de la distribution en "circuit court" ? Réaliser ce type d'achat préserve l'agriculture locale, augmente les marges et rétribue rapidement les producteurs tout en diminuant transport, intermédiaires et conditionnement. Les exploitations pratiquant ce type de vente sont généralement "éco-responsables", emploient plus de monde sur des surfaces plus restreintes et génèrent souvent des activités de transformation, de restauration, d'hébergement...

Il ne s'agit pas de remettre en cause tout ce qui existe, mais plutôt de faire autrement dans un souci de sobriété, dans notre intérêt, celui de l'autre et de la planète elle-même !

Numéro 08 - avril 2016

Murs-murs de Crémieu est la gazette des Amis des Citoyens pour Crémieu, association Loi 1901, 55 rue Porcherie, 38460 Crémieu.

Directeur de publication : Philippe Nartz

Comité de rédaction : E. Bailly, E. Gilbert, P. Nartz, A. Snyers, J.C. Maillard, E. Zucaro, R. Bert, A. Flores, M. Biennard

Impression : IPNS - Photos et illustrations : ACPC - freepik

Remerciements tout particuliers au chat...

N° ISSN : 2275-5950 - Prix : gratuit (coût 0.25 €) - tirage : 2500 ex.

imprimé sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique

## Le budget en presque 540 mots...

" L'argent public n'existe pas,  
il n'y a que l'argent des contribuables "

Margaret Thatcher

Les "finances locales" sont les dépenses et les recettes de la commune. Il s'agit de l'argent de tous les contribuables, donc d'intérêt général.

L'article 14 de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » affirme que "tout citoyen a le droit de constater la nécessité de la contribution publique (impôts) et d'en suivre l'emploi (dépenses)", il dit aussi que cela peut être mené par ses représentants. Le budget relève de la compétence de tous les élus communaux. Le maire a pour mission d'exécuter sa mise en œuvre.

### Comment le budget est-il construit ?

Le Conseil municipal délègue à une commission, présidée par l'adjoint aux finances, le soin de le préparer. Elle se réunit régulièrement pour bâtir le budget en intégrant les demandes des autres commissions. Le budget est préparé des mois durant jusqu'à sa certification par le préfet, et compte deux documents principaux : le budget primitif (prévisionnel) et le compte administratif (réalisé). Le budget primitif doit obligatoirement être exhaustif, équilibré et sincère : pas de sous/surestimation. Il est ensuite présenté, éventuellement amendé puis voté en Conseil municipal. Le maire devient alors garant de sa bonne exécution : sous le contrôle des élus communaux, il est chargé d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes.

**Les principales composantes du budget sont "Fonctionnement" et "Investissement"**. Chaque section doit être en équilibre. À Crémieu, le budget primitif 2016 se monte à 4,6M€ pour le fonctionnement et 1,6M€ pour l'investissement.

### En fonctionnement :

- les principales recettes : taxes et impôts locaux (2,1M€ en 2015), dotations de l'État (215 000 €), auxquels s'ajoutent le produit de services rendus (cantine...) et loyers perçus.
- les principales dépenses : personnel et entretien des locaux et voirie, fluides de chauffage et d'éclairage, achats mobiliers et autres fournitures, remboursement des intérêts d'emprunt, et les dépenses "imprévues" (300 000€) et "exceptionnelles" (400 000 €)...

### En investissement :

- les principales recettes : autofinancement (excédent de fonctionnement), subventions et dotations, recours à l'emprunt, vente de biens.



- les principales dépenses : travaux de voirie, construction de nouveaux équipements, études nécessaires aux projets, remboursement du capital des emprunts.

Des arbitrages s'imposent, notamment en terme de recours

à l'emprunt et d'augmentations des taxes/impôts locaux.

### Comment juger de la qualité de la gestion municipale ?

Le compte administratif dresse l'état des dépenses/recettes réalisées, montrant des écarts plus ou moins importants avec le budget primitif. La taille des écarts peut montrer une sous/surestimation des opérations, ou l'incapacité à mener à bien, au juste prix ou à temps, les projets d'investissement. Le maire, exécutif du budget, doit respecter les volontés du conseil municipal, donc le budget primitif. À Crémieu en 2015, on constate un écart sur dépenses de fonctionnement de 1,9M€ par rapport au budget primitif.

Un budget bien construit doit permettre à la fois d'assurer le quotidien et de bâtir l'avenir à partir de ressources stables et durables, en évitant de vendre les biens, immobiliers notamment, ou de recourir à l'emprunt si ce n'est pas nécessaire (600 000 et 500 000 € à Crémieu en 2015 et 2016), et sans augmenter les impôts locaux, en cette période difficile.



# VU DE L'INTÉRIEUR

La page d'expression des CpC, élu(e)s de l'opposition



Caroline Snyers



Hocine Hamani



Lucinda Dos Santos



Paul Chemin

## Apolitique ?

### Les partis politiques dans les communes

➤ Au dernier recensement, la France comptait 33720 communes de moins de 3500 habitants. Les élus municipaux s'y présentent pour la grande majorité "sans étiquette". Ils se composent d'habitants soucieux de défendre l'intérêt général, dans une grande proximité, maîtrisant les enjeux du territoire et en dehors de toutes directives dictées par les appareils politiques. Le fonctionnement, l'organisation du conseil municipal se veut souple et doit permettre la mise en place de modèles de participation démocratique, innovant, dans le respect de tous, y compris des minorités.

➤ Cependant, la réalité est toute autre. Parce qu'elles ne sont pas soumises à certaines règles de fonctionnement et d'organisation fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, bien des municipalités fonctionnent dans l'ambiguïté, l'opacité, sans afficher de projet à long terme. Elles entretiennent la confusion

entre "faire de la politique" et "afficher leur appartenance à un parti politique". Ainsi, des élus disent ne pas "faire de politique" alors qu'ils figurent sur des listes soutenues par des partis politiques, tandis que d'autres exercent des mandats nationaux.

➤ Faire de la politique est pourtant une chose inévitable. En choisissant d'acheter votre pain chez l'artisan boulanger ou à l'hypermarché, vous faites de la politique. Faire de la politique, c'est décider de la vie qu'on veut. Être encarté dans un parti signifie entrer dans l'échiquier, faire de la stratégie, recevoir des consignes.

➤ Pour une municipalité, annoncer que l'on est « sans étiquette », en animant finalement des réunions politiques, en invitant ou en recevant des figures nationales encartées, est de nature à abuser les électeurs qui se sont prononcés pour une équipe « sans étiquette ».



## Vraie peur ou fantôme ?

Si les événements tragiques de novembre 2015 ont plongé la France dans une profonde tristesse, ils ont aussi généré une ambiance anxieuse, y compris dans des petites communes comme la nôtre. Depuis quelques semaines, l'annonce de l'arrestation d'un habitant de Crémieu soupçonné d'appartenir à un réseau terroriste n'a pas apaisé la situation, bien au contraire. Depuis, les confusions vont bon train et on entend que la ville devient dangereuse, qu'il faut faire attention à ne pas traverser le centre ville dès la nuit tombée, tout particulièrement notre belle halle.

Les mesures sécuritaires montrent leurs limites et divisent les Français. Un climat de défiance se développe et se répercute iné-

tablement sur les relations entre populations, les rendant difficiles, parfois agressives. Les actes racistes ont bondi de 22% en 2015 par rapport à 2014.

À Crémieu, la mixité sociale est une caractéristique de fait. Notre petite commune a su insérer des vagues d'immigration successives, favoriser la réussite de ses membres, développer un équilibre entre populations. Pour lutter contre le repli sur soi, c'est le développement de la cohésion sociale qu'il nous faut poursuivre en outillant les Crémolans de structures, d'actions sociales et culturelles, en créant des espaces, des moments qui la favorisent. Parce que pour vivre ensemble, il est indispensable de se connaître et de se respecter.

## Le budget communal ?

Depuis toujours c'est l'argent qui mène le monde, d'accord ou pas, c'est juste une réalité incontournable.

À la fin du mois de mars, le Conseil municipal s'est réuni pour voter le budget communal. C'est un temps fort dans la vie d'une commune. Cette année et pour la première fois dans ce mandat, le budget a été présenté et discuté en conseil. Un budget dont l'élaboration revient normalement à tous les élus, adjoints comme conseillers, majorité et minorité. Ils doivent alors exprimer des choix, des orientations à même de répondre aux

priorités définies par l'intérêt général. Les dépenses et recettes engageant une collectivité ne peuvent être décidées dans le seul bureau du maire. Le budget doit être « sincère » et respecter les volontés du Conseil municipal :

les recettes et dépenses votées doivent être dans leur quasi intégralité réalisées et c'est à cela qu'on juge de la qualité de la gestion des deniers publics. Comment va-t-on gérer l'argent des habitants ? Quelles sont les priorités des Crémolans ? Les élus de la minorité ont regretté qu'un tiers des dépenses d'investissements prévues soit consacré aux caméras de surveillance, alors que l'action sociale et culturelle et l'amélioration de l'habitat et du patrimoine n'ont fait l'objet que d'un engagement minimaliste ! La Cour des comptes a récemment écrit un rapport défavorable quant à l'efficacité des caméras en matière de prévention et de résolution. La sécurité est un droit fondamental, défendu aussi par les élus de la minorité, mais avec des moyens différents pour y arriver. Les élus de la minorité ont présenté 5 amendements au budget 2016 pour concrétiser leurs propositions. L'information donnée aux citoyens concernant le budget doit être sérieuse et complète, elle ne peut se résumer à deux camemberts accompagnés de 10 lignes dans le bulletin municipal.

## Cumul des mandats, une exception française

PAS QUESTION DE SE SÉPARER DE NOS ÉCHARPES DIVERSES ET VARIÉES



Environ 80% des députés et des sénateurs sont en situation de cumul de mandats. Ils sont aussi maires, élus départementaux, régionaux, et dans d'autres collectivités territoriales.

Ces chiffres font de la France une exception en Europe, où la proportion d'élus en situation de cumul ne dépasse pas 20%.

Crémieu ne fait pas exception à la règle, puisque Alain Moyné-Bressand, élu maire en 1971, a

ensuite été élu conseiller général en 1977 (mandat dont il a dû démissionner en 2014 suite à la loi sur le cumul des mandats) puis député en 1986 : plus de 150 ans de mandats cumulés...

Quelles conséquences à cette exception française ? Si le cumul est combattu voire interdit en Europe, c'est parce que personne ne peut occuper deux fonctions à temps plein simultanément, parce que toucher deux indemnités pleines pour deux mi-temps est une anomalie, parce que cumuler empêche le renouvellement du personnel politique, parce que l'absence de disponibilité rend impossible la pratique réelle de la démocratie participative.

Si l'on veut encourager les abstentionnistes à retourner aux urnes, reconnecter les élus politiques à la société réelle, limiter les conflits d'intérêt entre les différentes fonctions exercées et réduire l'absentéisme des élus, alors il faut limiter le nombre de mandats simultanés et dans le temps.

## TAFTA gueule à la récré !



En négociation depuis juillet 2013 entre l'UE et les Etats-Unis, l'accord commercial transatlantique « TAFTA » (Transatlantic Free Trade Agreement) est un projet de libre échange qui vise à supprimer certains droits de douane et réglementations pour faciliter le commerce entre les deux continents. Selon une étude de la commission européenne, nos contrées bénéficieraient grâce à ces accords, d'une augmentation du PIB, d'une ouverture à l'export et de nouveaux investissements sur un marché de 850 millions de consommateurs.

Ce projet unifierait les réglementations relatives aux biens échangés, c'est à dire les normes sanitaires, de sécurité, du travail... Le but étant de faciliter le commerce, il serait même question d'un tribunal supra national qui arbitrerait les litiges commerciaux.

Le douzième cycle des négociations a eu lieu en février 2016. Mais les réunions, toujours confidentielles, se déroulent dans l'opacité, déclenchant de nombreuses critiques de la part des parlementaires français qui dénoncent une « attitude de nature à entretenir le soupçon ». Ils se sont dès le début majoritairement opposés à cet accord. Depuis, les Allemands ont rejoint le scepticisme français. Seule une infime partie des travaux arrive à franchir les murs des salles de réunions américaines.

Aujourd'hui, les gouvernements français et allemand ont officiellement pris position contre ce dispositif. En France, le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur a récemment déclaré à propos du TAFTA : « La France envisage toutes les options, y compris l'arrêt pur et simple des négociations ».

Les ACpC ont organisé le 25 mars dernier à Crémieu une réunion publique d'information sur ce sujet.

## Le printemps des permis de construire. Silence ça pousse...

L'hiver a été doux, le promeneur du dimanche a beaucoup vagabondé dans Crémieu dernièrement. Ce faisant, certaines évolutions ont pu éveiller son attention : ne dirait-on pas ces derniers temps que les panneaux de permis de construire fleurissent ? Un rapide comptage lui aura prouvé qu'il s'agit d'une réalité : le nombre de constructions a sensiblement augmenté sur Crémieu ces deux dernières années. Bizarre, d'autant que

**Contrairement à d'autres communes, la municipalité n'a pris aucune mesure moratoire pour gérer la transition vers le PLU**

le PLU est en cours d'élaboration et qu'il va être plus restrictif que le POS actuel. On dirait que certains se précipitent pour déposer leur PC de crainte qu'il ne soit plus acceptable une fois le PLU validé. En effet, contrairement à d'autres communes, la municipalité n'a pris aucune mesure moratoire pour gérer la transition vers le PLU. Résultat : les créations de logements neufs ont déjà atteint les objectifs prévus pour 2020 dans le SCOT. Les constructeurs de logements neufs sont contents, leurs clients aussi probablement. Mais le paysage s'en ressent.



POS : Plan d'Occupation des Sols  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale  
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et de Patrimoine

### Le Crémolan CURIEUX / FURIEUX



Notre promeneur chemine aussi au pays des Pierres Dorées et constate qu'on y joue là-bas la carte du tourisme : pas de bâtiment industriel en entrée de ville ni d'ensemble de logements collectifs qui cacheraient la perspective sur la cité, pas d'immeuble récent de style médiocre à proximité des bâtiments classés. Les beaux jardins ne sont pas subdivisés et plantés de maisons individuelles.

Si le projet urbain crémolan est de préserver et mettre en valeur le caractère patrimonial de la cité, ce que la mise en place de l'AVAP laisse à penser, on comprend mal comment cette volonté peut s'accommoder de cette poussée de logements neufs. Pourtant la population crémolane semble avoir diminué au dernier recensement, le maire s'en étonnait lui-même. Les appartements vétustes du centre ville ne sont-ils pas en train de se vider de leurs habitants au profit des constructions neuves ? Ne faudrait-il pas une politique volontariste de réhabilitation des logements anciens ?

La nuit tous les chats sont gris. A pied ou en voiture il faut être très vigilant cours Baron Raverat. Certes les lampadaires bordent la voie mais ils éclairent principalement le trottoir. Des conducteurs et des piétons Crémolans ont exprimé leur crainte devant le manque de visibilité de ces passages protégés. Pour plus de sécurité, il serait souhaitable de mieux signaler les passages par un marquage plus distinct au sol, et d'adapter l'éclairage.

Une Crémolane prudente.

### Le Crémolan CURIEUX / FURIEUX

#### Panneaux « Voisins attentionnés »

De solides panneaux « Voisins vigilants » ont été disposés fin 2015 dans les différents quartiers de la cité. Certains commencent à disparaître, preuve que les voisins ne l'ont pas été assez !

Nous proposons donc de les remplacer par des panneaux « Voisins attentionnés » qui encourageraient prêts d'outils, conseils

de bricolage, échanges amicaux, rappels bienveillants concernant la tondeuse utilisée aux heures inappropriées et, en cas d'absence, alimentation du chat, relevé du courrier ... petit coup d'œil « pour voir si tout se passe bien » ! Et puis non ! Flûte ! Pas de panneaux ! De la confiance tout simplement !

## En bref...

Une boîte aux lettres nomade



La boîte aux lettres de La Poste située place de La Poype a été enlevée lors des travaux de réhabilitation de la fontaine. Ne s'harmonisant plus au nouveau paysage, elle a été déplacée...OU? Si vous êtes un peu téméraire et suffisamment grand, il est possible de poster votre courrier Faubourg des Moulins, derrière la salle des fêtes de Crémieu. Un emplacement provisoire ou définitif ?

La poste bien protégée !



Les Crémolans sont rassurés de voir que des barrières mobiles ont été promptement mises en place devant La Poste, et ce dès la déclaration de l'état d'urgence, pour protéger les clients et le personnel des attaques terroristes. On aurait souhaité autant de diligence pour le traitement de l'accès aux handicapés : de nombreux projets ont été envisagés depuis des années, certains ont même fait l'objet de coûteuses études : un élévateur, une rampe inclinée en façade, dernièrement il semblerait que l'accès se fera par la cour, quand les postiers réorganiseront leurs locaux. En attendant, les handicapés "peuvent toujours courir" pour acheter des timbres !

Villa Capucine :

Finalement, le permis de construire qui prévoyait de concéder gratuitement 11 places de parking au promoteur place du 8 mai 1945 a été retiré, suite au recours de l'association ACpC. Un nouveau permis l'a immédiatement remplacé. On l'espère mieux étudié, et respectant la réglementation urbaine locale.